

## **SEANCE DU 6 MARS 2022**

**PRESENTS** : Michel ARNAUD - Yannick BONY – Fabrice BORDERIE - Gilles BOULAY – Pierre GIACOMELLO – Marie-Pierre LAFONT – Danielle ROUX

### **Vote des comptes administratifs 2021 et du budget prévisionnel 2022**

Le Maire présente les comptes administratifs 2021 :

Budget eau fonctionnement : + 4518,57 €

Budget eau investissement : +11 896,09 € soit un excédent de 16 414,66 €

Budget assainissement fonctionnement : + 4 134,87 €

Budget assainissement investissement : + 44 223,87 € soit un excédent du budget assainissement de 48 358,74 €.

Budget général fonctionnement : +104 429,29 €

Budget général investissement : - 64 839,02 soit excédent du budget de la commune de 44 590,27 €.

Le maire propose un budget général prévisionnel 2022 en investissement à hauteur de 80 639,89 euros. Ces investissements seront en partie financés par des subventions. Dans le cas où les subventions ne seraient pas obtenues, les investissements seront reportés. Dans ces investissements sont intégrés les travaux de la route de chez la Jeune, travaux effectués fin 2021 et payés début 2022.

Il est prévu en priorité la mise en place de l'adressage, et l'aménagement de locaux poubelles. Éventuellement, il sera envisagé de rafraîchir le gîte communal en fin d'année 2022 et au plus tard en 2023.

### **Adressage**

La mise en place de l'adressage a bien avancé. Le partenaire en charge de la mise en place de l'adressage nous a indiqué qu'un seul nom pouvait être donné à la rue principale. 3 noms seront donc proposés aux administrés pour la rue principale et 2 noms pour les autres rues, routes, impasses ou chemins. Un document sera distribué de façon individuelle pour donner un avis sur les propositions faites.

La décision finale sera prise par le conseil Municipal.

### **Rencontre ONF**

Nous avons rencontré Mme Madeleine SUZY responsable à l'ONF ainsi que le technicien en charge de notre secteur. Cette rencontre nous a permis d'éclaircir différents points. En effet, nous avons émis les difficultés à gérer les débardeurs et transporteurs qui oublient de faire des demandes d'autorisation en mairie. Par ailleurs l'application du rapport mis en place il y a plusieurs années doit être adapté aux changements entre autres climatiques.

Il est proposé en accord avec l'ONF de mettre à blanc 3 à 4 ha par an afin de replanter des feuillus. L'objectif étant d'anticiper les problèmes de sécheresse et donc de maladies de nos forêts.

Madame le Maire présente les parcelles proposées à la coupe pour l'année 2022 par l'ONF. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire indique que plusieurs chemins ont été fermés par arrêté communal et rubalise suite au non-respect de certains prestataires de bois dans le cadre de parcelles privées. Aucune démarche n'a été faite auprès de la mairie et les chemins ne sont pas remis en état. Il a donc été convenu avec ces prestataires qu'ils seront autorisés à charger le bois lorsque les chemins seront remis en état.

Les accès ne sont pas interdits aux propriétaires. Nous leur demandons seulement de bien vouloir remettre la rubalise en place après leur passage. Même s'il n'existe aucune obligation de la part des particuliers, il serait préférable que la mairie soit informée des ventes de bois. Cela permettrait à la Mairie d'anticiper les démarches obligatoires des prestataires.

### **Questions diverses**

Plusieurs devis à hauteur de 10 779,79 € HT sont proposés pour l'aménagement des locaux poubelles. La proposition est acceptée par l'ensemble du conseil municipal.

Madame le Maire précise que les élections présidentielles se dérouleront à la salle communale de la mairie. En effet, les contraintes liées au Covid sont levées. Il faut toutefois rester vigilant. Le port du masque n'est pas obligatoire, il reste facultatif.

Madame le Maire propose de renouveler la subvention chasse, AFN et d'ajouter le Comité des jeunes. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire informe qu'une journée du patrimoine gratuite sera organisée sur notre commune le 4 septembre par le SMADC.

*Relecture : Gilles BOULAY et Danielle ROUX*